FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-9 DU 17 JANVIER 2000

Chargeant Monsieur Théophile NATA,
Ministre du Développement Rural,
de l'interim de Monsieur Pierre John IGUE,
Ministre de l'Industrie et des Petites et
Moyennes Entreprises pour compter
du 17 janvier 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2000-7 du 14 janvier 2000 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 16 janvier 2000 ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 17 janvier 2000, Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Pierre John IGUE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2000

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, assurant l'intérim,

Bruno AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1